

APPEL D'OFFRES

Construction de magasins pour sécuriser les vivres des cantines scolaires

Délivré par : Counterpart International

Date d'émission :	27 mars, 2023
Numéro de la demande de offres :	CPI-MGD-RFQ 26/03/2023
Intitulé de la demande de offres :	Construction de magasins pour sécuriser les vivres des cantines scolaires
Délai pour poser des questions :	4 avril, 2023
Délai fixé pour les réponses :	7 avril, 2023
Date de clôture de réception des offres :	10 avril, 2023 à 17:00 hr
Soumettre les questions à :	procurement.mauritania@counterpart.org
Soumettre offres sous plis fermés au bureau :	Lot 254, Tevraghzeyna, Nouakchott Mauritanie ou au Bureau de Counterpart à Boghe, Nioly

I : INTRODUCTION ET AVIS D'APPEL D'OFFRES

A. Introduction

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale internationale intervenant dans le secteur du développement international en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 22 pays et emploie près de 500 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par USDA. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement primaire par le biais d'un programme d'alimentation scolaire. Mis en œuvre dans deux régions du triangle de l'espoir : Brakna et Gorgol, le programme « L'avenir est à nous ! » bénéficiera à plus de 127 000 enfants de 209 écoles. Dans son programme intégré d'alimentation scolaire, Counterpart International (CI) prévoit dans son plan annuel 2020-2021, la construction /réhabilitations et l'équipement des salles de classes et des latrines avec système d'adduction d'eaux.

La description établie pour chaque technicien a pour but de définir l'ensemble des travaux à exécuter, cette description n'est pas exhaustive. L'entrepreneur ou le maître d'œuvre, pour le prix arrêté dans le marché, doit non seulement exécuter l'intégralité des travaux nécessaires au complet, mais également ceux qui sont indispensables pour satisfaire aux exigences de la réglementation en vigueur et ce, même si le présent document ne le décrit pas ou si les indications (côtes ou autres) portées au cahier des prescriptions techniques et aux devis doivent être modifiés pour atteindre ce résultat. L'entrepreneur est donc réputé avoir connaissance de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques, le dossier des plans, le bordereau des prix unitaires et le cadre du devis quantitatif et estimatif, forment un ensemble indivisible auquel on se référera chaque fois que le besoin l'exige.

En cas de contradiction, la hiérarchie des documents techniques du marché est la suivante :

1. Le présent Cahier des Prescriptions techniques (CPT) ;
2. Les Plans d'Exécution et Détails (PED) ;
3. Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
4. Le devis quantitatif et estimatif (DQE).

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants et doivent être issus d'une entreprise ou bureaux en BTP éligibles, régulièrement et légalement installés en Mauritanie, s'ils ne sont pas actuellement suspendus, exclus, réputés inéligibles, ou suspendit par le trésor américain.

Cette reconnaissance à effectuer, portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

- l'état général des existants des lieux,
- les coordonnées GPS des lieux et l'emplacement à mettre en œuvre,
- Une attestation de visite des lieux sera délivrée par Counterpart.
- Au moment des travaux, l'entrepreneur procédera sous sa seule responsabilité, à la totalité des levées de côtes qui lui sont nécessaires.

B. Avis d'Appel d'Offres

Article 1 : OBJET

Dans le cadre de son programme d'alimentation scolaire « McGovern Dole International Food for Education and Child Nutrition », Counterpart International, Inc. lance un avis d'appel d'offres auprès des prestataires (**entreprises BTP**), ayant de bonnes références et une compétence avérée dans le domaine du bâtiment et génie civil.

- Cet appel d'offres concerne la construction de 10 magasins de 16 m² par magasin (05 au Gorgol et 05 au Brakna), destinés à garder des vivres dans les écoles pour les cantines scolaires, réparties en 1LOTS, dans deux régions (**wilayas**) : **le Brakna et le Gorgol**.

NB : Toutes les descriptions techniques de l'appel d'offres sont décrites dans le document complet de l'appel d'offres. Merci de vous référer à l'article 4 pour vous procurer une copie. Par ailleurs, **la visite des lieux pour identifier les sites nécessaires à l'étude est obligatoire.**

Article 2 : OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Dossier d'Appel d'Offres a pour but de faire connaître le programme général et les règles de conditions d'exécution des travaux de construction de 10 magasins, destinés à garder des vivres dans les écoles pour les cantines scolaires, dans deux régions (**wilayas**) : **le Brakna et le Gorgol**. Ci-jointe la liste de toutes les écoles dans l'article 5. COUNTERPART International Mauritanie pour son **Programme International McGovern-Dole (l'avenir nous appartient)** lance un avis d'appel d'offres auprès des prestataires (**entreprises BTP**), ayant de bonnes références et une compétence avérée dans le domaine du bâtiment et génie civil.

Veuillez lire attentivement pour bien assimiler ces sections, car si vous ne répondez pas entièrement à toutes ces exigences, votre offre sera jugée non recevable et disqualifiée pour toute autre considération.

Les travaux de construction de 10 magasins dans le milieu scolaire, seront répartis-en un lot (**01 LOTS**), dans deux régions (**wilayas**) : le Brakna et le Gorgol tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif et Estimatif (**DDQE**).

1. Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de **DDQE** complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AO, et de les déposer sous pli fermé au Bureau de Counterpart Mauritanie de Boghe, au plus tard le 7 avril, 2023 à 17 :00 heures (heure de Nouakchott). L'enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre technique fermée cachetée, une autre enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre financière fermée et cachetée avec les mentions suivantes : « A Counterpart International, Bureau de Boghe avec numéro du Lot à n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ».

2. Les plis seront ouverts en séance publique par la Commission le 12 avril, 2023 à 10 :00 heures (heure de Nouakchott, à confirmer par téléphone). Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.

3. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 4 avril, 2023.

4. Le délai d'exécution ne doit pas dépasser 06 mois à compter de la date de signature du contrat.

5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :

- Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
- Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
- Copie scannée de l'identifiant fiscal (NIF).
- Attestation de visite des lieux délivrée par Counterpart.
- Qualification du personnel clé et planning d'exécution,
- Attestation délivrée par la Direction du Travail

6. La Commission, attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier de consultation et moins disant par rapport aux autres concurrents

Article 3 : DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Les **entreprises BTP** intéressées peuvent obtenir une copie complète de l'Appel d'Offres en envoyant un courriel à procurement.mauritania@counterpart.org. Counterpart transmettra aussi une copie par courriel aux soumissionnaires intéressés qui peuvent consulter le document complet au bureau de Boghe tous les jours ouvrables de 9h à 17H sauf le vendredi de 9h à 12H.

ARTICLE 4 : DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AO et de les déposer sous pli fermé au Bureau de Counterpart Mauritanie de Nouakchott ou de Boghe, au plus tard le **10 avril,2023** à 17h. L'enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre technique fermée cachetée, une autre enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre financière fermée et cachetée avec les mentions suivantes : « A Counterpart International, Bureau de Boghe/Nouakchott avec numéro du Lot à n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ».

L'ouverture des plis sera publique et tous les soumissionnaires seront informés par email du jour de l'ouverture des plis.

ARTICLE 5 : LES ETAPES DE L'EVALUATION

L'évaluation des offres des entreprises se fera en deux étapes qui sont les suivantes :

- a) L'analyse des critères de conformité et de qualification ;
- b) L'évaluation et comparaison des offres relatives aux travaux.

Le comité d'évaluation procédera à l'examen de la conformité et de la qualification en vérifiant que chaque offre :

- a été signée;
- est accompagnée des garanties demandées ;
- est pour l'essentiel conforme aux conditions demandées dans les documents d'Appel d'Offres (devis conforme, méthodologie et personnel pour les études, planning, etc.) ;
- présente toute information que COUNTERPART peut exiger.

COUNTERPART établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu.

« Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omissions substantielles. Les divergences ou omissions substantielles sont celles qui :

- a) si elles étaient acceptées,
 - i) limiteraient de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des travaux spécifiés dans le Marché ; ou ;
 - ii) limiteraient, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations du Candidat au titre du Marché ; ou ;
- b) dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Candidats ayant présenté des offres conformes.

• **Offre Financière en HTVA en utilisant le modèle de soumission.**

L'entreprise gagnante sera choisie pour sa conformité selon les critères suivants :

N	Critères	Scores
ANALYSE DES CRITERES DE CONFORMITE		
1.		10 points
1.1 EXPERIENCE DU CANDIDAT		
1.1	Expérience générale dans le domaine de la construction en génie civil (minimum 5 ans)	5
1.2	Liste des références spécifiques de l'entreprise dans des réalisations similaires (salles de classes, magasins, autres) assorties de (Attestations de maîtres d'Ouvrages, P.V. de réception et contrats (minimum acceptable deux (02) contrats sur les cinq (05) dernières années). Soit 2.5 points par contrats	5
2. PERSONNEL		45 points
2.1	Un conducteur des travaux : Ingénieur en Génie civil au moins (BAC +5) Diplômes : 5 points Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience : (5 points)	20 points

	Expérience pertinente 5 références – soit 2points par références. (10 points)	
2.2	Deux Techniciens supérieurs en bâtiment (BAC +2) (5 points) Expérience générale (5 points) 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience Expérience pertinente (5 points) 5 références – soit 1 point par références	15 points
2.3	Deux chefs de chantier : Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience (05 points) Expérience pertinente 5 références – soit 1 point par références (05 points) *Les CV et copies diplômes certifiés seront joints à la soumission.	10 points
3. MATERIELS		10 points
3.1	Fournir la liste de la logistique : minimum 02 véhicules 4X4, 01 camion 16 m3 par lot. Carte grise au nom de l'entreprise ou attestation de location dument signé avec les contacts.	5points
3.2	Fournir la liste de matériel nécessaire pour la réalisation des travaux (Bétonnière de 600l au minimum, aiguille vibrante, lot complet de coffrage métallique et coffrage en bois, en bonne qualité et en quantité suffisante, lots de petits matériels conformes et appropriés : brouettes, pelles, pics, auges, étais).	5 points
4. METHODOLOGIE		25 points
4.1	Fournir un programme d'exécution des travaux (méthodologie d'exécution)	10 points
4.2	Planning d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites du projet avec logistique	5 points
4.3	Organisation matériels et personnels suivant chaque lot	5 points
4.4	Planning d'enchaînement des travaux suivant chaque site	5 points
	Total	
CRITERES DE QUALIFICATION		
5. CRITERES FINANCIERS		
5.1	Fournir les bilans certifiés des trois dernières années (2019, 2020,2021	4points
5.2	Fournir une attestation de ligne de crédits délivrée par une banque agréée par la Mauritanie	4points
6. CRITERES ADMINISTRATIFS		
6.1	Registre de Commerce	2
	TOTAL	100 Points

***NB l'absence de la garantie de soumission entraine le rejet de l'offre du soumissionnaire**

Article 6 : DELAI D'ENGAGEMENT

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Article 7 : DELAI D'EXECUTION

Le délai de réalisation à partir de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ne devrait pas excéder **six (06mois)**.

Si l'Entreprise n'achève pas les constructions à la date convenue, Counterpart va émettre une lettre de constat de non-achèvement des travaux. L'entreprise devrait alors payer le dommage encouru par Counterpart. Celui est estimé à **1/1000** du montant des travaux par jour calendaire de retard calculé à compter de la date de notification de **l'ordre de service de démarrage des travaux**.

Article 8 : DETERMINATION DE L'OFFRE

Une Commission de Dépouillement procédera à l'ouverture des offres. La revue des offres se fera par la Commission de Dépouillement suivant les Critères Requis, dans le but d'assurer une bonne prestation dans des conditions financières les plus avantageuses pour Counterpart International. Le soumissionnaire gagnant sera choisi pour sa conformité avec les critères requis et le meilleur prix.

Counterpart International notifiera par écrit (email ou courrier) le soumissionnaire gagnant et engagera des négociations avec le soumissionnaire gagnant, en vue de parvenir à un accord sur tous les points et signer le contrat y afférent.

Confidentialité

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des candidats et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera fournie aux candidats ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique

Toute tentative faite par un candidat pour influencer l'Autorité contractante et/ou la commission d'évaluation des offres durant l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification de la capacité des candidats ou la prise de décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

Article 9 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Spécifications Travaux	Spécifications techniques
Installation du chantier	Approvisionner le chantier par le matériel et matériaux, et mobiliser les équipes des différents corps d'état pour la bonne exécution et le respect des plannings. Le gardiennage de chantier de jour et de nuit pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception. L'entreprise mettra le personnel suffisant pour assurer convenablement l'accomplissement de cette tâche.
Fouilles	L'Entrepreneur soumettra les fouilles à l'approbation du contrôle. Celui-ci pourra ordonner à l'Entrepreneur de poursuivre l'excavation par couches de 0.10 m jusqu'à la découverte du bon sol, A défaut de l'étude de sol l'entrepreneur devra ancrer les fondations d'au moins 1.00 m du sol du point le plus bas de l'emprise du bâtiment.
Remblais au droit des fondations	Ils seront constitués par des terres provenant des fouilles, leur mise en place s'effectuera de telle sorte que les fondations ou les parties de murs en sous-sol ne subissent aucun dommage.

Gros œuvre	
Ciments portland CPA	Les ciments employés seront, sauf indication contraire du Maître d'ouvrage de l'administration, des ciments CEM I à prise lente, type Portland artificiel 42,5 N
Béton de propreté	Les bétons de propreté seront des bétons de gravillons ou de coquillage. Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés, leurs surfaces devant présenter une bonne adhérence. La surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Le dosage des bétons de propreté en liant hydraulique sera de 150 kg (au moins) de CPA CEM-I 42.5 N.
Bétons armés	Le dosage des bétons armés de fondation en liant hydraulique ne sera pas inférieur à 350 kg de CPA par m ³ de béton quel que soit le résultat des essais de laboratoire. Pour ces ouvrages les ciments sont ceux utilisés pour les travaux en eaux à haute teneur en sulfates. Dans tous les cas il s'agira de ciment Portland CPA CEM-I 42.5 N
Béton armé pour semelles isolées (70x70) fer 12	Les semelles isolées en béton armé seront exécutées sur une couche de béton de propreté dont la surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Une attention particulière sera portée à l'ancrage des armatures dans les poteaux et semelles. Les parois seront coffrées aux dimensions définitives des semelles.
Béton armé pour chaînage bas (15x15) et linteau ou appui fenêtre (15x15) fer 12	Une attention particulière sera portée à la mise en place et à l'ancrage conforme des aciers selon les plans et détails d'exécution. Les coffrages devront être ajustés aux dimensions définitives des ouvrages. Linteaux seront coulés sur les agglos d'élévation. Les chaînages, porteuses ou de raidissement auront leur face supérieure, au même niveau que le dallage de sol. Les chaînages bas sont coffrés sur deux côtés et coulés sur les soubassements en maçonneries creux.
Béton armé pour poteaux (15x15) fer 12	Le ferrailage des poteaux tel que défini sur les plans d'exécution devra être rigoureusement respecté aussi bien pour ce qui concerne les sections, les espacements des cadres, que leur façonnage et leur ancrage dans les semelles et massifs de fondation. Les coffrages devront être absolument verticaux et bien ajustés et toutes les vérifications préalables nécessaires doivent être entreprises avant coulage. Le coulage devra se faire par couches avec, à chaque fois, vibration dans la masse du béton.
Béton armé pour dallage de sol fer 6	Les dallages de sol devront être coulés sur film polyane d'épaisseur minimale 125 microns posé sur les plates formes préalablement compactées et mises à niveau. Le dosage sera de 300 kg/m ³ de CPA avec une épaisseur de 10cm. Le ferrailage indiqué sur les plans devra être mis en place et positionné dans l'épaisseur des dallages par cales ou cavaliers.
Béton armé pour linteaux (15x15) fer 10	Les linteaux continus ou chaînages intermédiaires, les coffrages et ferrillages seront conformes aux détails d'exécution.
Matériaux de constructions du toit ou couverture plancher 16+4	Une dalle alvéolée est constituée de poutrelles de béton armé parallèles, espacées de 50 cm c/c. Des blocs de béton creux standards de 40 cm de longueur et de 15 cm d'épaisseur (hourdis) sont placés entre les poutrelles. Une chape de béton de 5 cm d'épaisseur recouvre le tout une pente légère inclinée de 15%. Les barres d'armature de la dalle doivent être prolongées dans la corniche, à travers le chaînage. Le plancher sera couvert isolation sur

	toute la surface (étanchéité de bonne qualité).
Maçonneries	
Généralités	Les travaux de maçonnerie seront réalisés comme indiqué dans les plans du projet et la prescription technique.
Mortiers	Les mortiers pour maçonneries auront une consistance plastique telle qu'ils forment dans la main une boule humide et molle qui ne s'affaisse pas entre les doigts, les mortiers pour enduits seront mous mais sans excès.
Confection des mortiers	La confection des mortiers sera effectuée avec des appareils mécaniques. Au cas où elle sera effectuée à la main, un malaxage à sec des constituants solides sera exécuté avant l'addition d'eau. Dans ce cas, l'Entrepreneur devra obtenir l'autorisation expresse du Maître d'ouvrage. Quel que soit le mode de fabrication, les mortiers seront homogènes.
Mise en œuvre des mortiers	Les mortiers seront utilisés immédiatement après leur confection et avant tout commencement de prise, ils ne pourront, en aucun cas, être déversés en masse sur les maçonneries, ils seront déposés dans des auges et utilisés au fur et à mesure des besoins. La pratique du mortier rebattu est interdite. Les maçonneries seront rejointoyées en montant sur les deux faces. - Agglomérés de béton
Confection	Les blocs de béton manufacturé, creux ou pleins, seront confectionnés avec du béton homogène et à l'aide de vibro-ponceuse ou manuellement. Ils ne comporteront aucune déféctuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement, leurs faces seront planes et leurs arêtes rectilignes, le cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses, et présenteront une bonne adhérence à l'enduit. Les caractéristiques des blocs seront les suivantes : - la résistance à l'écrasement ne sera pas inférieure à 6 Mpa . - la porosité ne dépassera pas 15 % - la friabilité sera nulle Les blocs de béton suffisamment secs avant leur livraison sur le chantier, le délai minimum d'emploi à partir de la date de fabrication sera de 21 jours ; pendant le délai de séchage les blocs seront arrosés trois (7) fois par jour.
Mise en œuvre	Les maçonneries de blocs de béton manufacturé seront montées par assises réglées et à joints croisés. Les joints d'assises auront une épaisseur de 1.5 à 2 cm et seront continus ; les joints verticaux auront la même épaisseur. Le recouvrement entre blocs ne sera pas inférieur à 10 cm au niveau des assises.
Dispositions particulières	Toutes les précautions seront prises pour éviter l'accumulation des eaux, ainsi que leur progression dans les ouvrages. Leur évacuation sera assurée. Le Maître d'ouvrage, en cas de besoin, indiquera à l'Entrepreneur toute méthode qu'il jugera appropriée pour préserver l'aspect souhaité pour les ouvrages.
Agglos creuses de 15 x 20 x 40 cm	Ils seront destinés aux élévations des murs tels indiqués sur les plans.
Agglos creuses de 20 x 20 x 40	Ils sont destinés aux soubassements du bâtiment.
Enduits	

Préparation des supports	Le support aura une surface nette, propre, exempte d'impuretés telles que poussière, peinture, salpêtre, suie, huile...etc, rugueuse, de telle sorte qu'elle permette un accrochage et une adhérence parfait de l'enduit. Au cas où cette dernière condition ne serait pas remplie, il y aura lieu de piquer, boucharder ou broser le subjectile. D'une manière générale tous les éléments à sceller ou à encastrer (cadres de menuiseries, boîtiers, canalisations, ...etc.) auront été mis en place avant l'application des enduits. Les raccords d'enduits seront autant que possibles évités
Mise en œuvre des enduits au mortier de ciment	Les enduits extérieurs seront, obligatoirement, descendus à une profondeur de 20 cm par rapport au point le plus bas du sol extérieur fini. A cet effet l'Entrepreneur devra exécuter les enduits de ces parties avant mise en place des remblais.
Qualité des enduits finis	Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flaches ni bosses, exemptes de soufflures, gerçures, cloques, fissures. Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes, exempts d'écornures, épaufrés, fissures. L'adhérence des enduits au support sera de 3 kg/cm ² au moins à 28 jours d'âge. Aucune partie ne devra sonner creux sous le choc du marteau.
Enduits tyrolienne	Ils sont destinés aussi bien aux murs, extérieurs du bâtiment.
Menuiserie	Les dimensions des menuiseries à créer indiquées sur les plans sont les dimensions de passage libre. Toutes la porte sera équipée de serrure sûreté à canon européen, bec de canne en métal chromé de premier choix dimension de la porte (100X210 cm) métallique.
Généralités	
Revêtement du sol carreaux	Les revêtements de sol sont posés après vérification de l'état de surface du dallage bas. L'épaisseur est fonction du système employé (diamètre du tube ou des câbles positionnés ou non dans l'isolant). La chape sera en bouchard en gros béton dosé à 400 KG/m ³ couvert de carreaux de très bonne qualité de couleur unique de préférence grise.
. Peinture	
Peinture à l'eau sur parois verticales et sous plancher	Fourniture et mise en œuvre de peintures y compris vernis, diluants, colorants, badigeonnage à la chaux, préparations assimilées et toute sujétion.
Moustiquaire Galvanise	La partie d'aération sera protégé par des claustras et couvert par une moustiquaire Galva pour empêcher les oiseaux et des lézards de passe

Articles 10 : LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX

N°	REGION	DEPARTMENT	COMMUNES	SCHOOL NAME
LOT1				
1	Brakna	Boghe	Boghe	Thialgou
2	Brakna	Boghe	Boghe	Saradougou
3	Brakna	Mbagne	Niabina	Garlol
4	Brakna	M.Lhjar	M.Lahjar	M.Lahjar6
5	Brakna	Male	Male	Male1
6	Gorgol	Kaédi	Kaédi	Rindiao
7	Gorgol	Kaédi	Kaédi	Belinabe
8	Gorgol	Mbout	Mbout	Mbout Edebaye
9	Gorgol	Mounguel	Moit	Mouhajiroune
10	Gorgol	Mbout	Tikobra	Debaye Tikobra

Article 11 : DOSSIERS DE SOUMISSION

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

DEVIS D'UN MAGASIN SCOLAIRE

DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANT.	P. UNIT	P. TOTAL
Travaux de Préparation				
Installation et Replis du chantier	FF	1.00		
TERRASSEMENT				
Fouilles en tranchées	FF	1.00		
Fouilles en puits	FF	1.00		
Remblais aux droits des fondations	FF	1.00		
Remblais sous dallage	FF	1.00		
GROS ŒUVRE				
FONDATIONS				
Béton de propreté dosé à 150 kg/m3				
Sous semelles Isolé	m3	0.05		
Semelles filante	m3	0.50		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour :				
Semelles Isolé	m3	0.20		

Longrines ou Chainage bas	m3	0.36		
Amorce poteaux	m3	0.09		
Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour le dallage de sol	m3	1.12		
ELEVATION				
Maçonneries en :				
Mur de soubassement : Agglos creux de 15x20x40	m2	15.40		
Mur élévation Agglos creuses de 15 x 20 x 40	m2	48.00		
B.A dosé à 350 kg/m3 pour :				
Poteaux raidisseurs de 15x15x 3.00	m3	0.30		
Linteau filant et appui de fenêtre	m3	0.36		
Couverture				
Plancher 16+4	m2	16.22		
Etanchéité	m2	17.20		
F et P d'enduit :				
Sur murs extérieure	m2	48.20		
Sur murs intérieurs et sous plancher	m2	50.00		
REVETEMENT				
Carreaux en grès cérame anti-dérapage.	m2	16.00		
MENUISERIE				
Fourniture et pose de :				
Porte métallique type 12 de 1,00 X210	U	1.00		
PEINTURE				
Peinture Intérieur a l'eau et sous sous plancher	m2	50.00		
Peinture ext, ou enduit tyroliennes	m2	48.20		
TOTAL				
TOTAL DES MAGASINS D'UN LOT				

Article 12 : Lettre d'accompagnement d'offre

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International Nouakchott et Boghe, Nioly

Référence : **Construction de magasins pour sécuriser les vivres des cantines scolaires**

À qui de droit :

Je, soussigné, soumet par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je vous prie de recevoir mon offre ci-jointe.

Par la présente, je reconnais et accepte tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je certifie également que moi et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette demande de renseignement et de prix à compétition restreinte conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, je certifie que, au mieux de mes connaissances et croyances :

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Je comprends et accepte les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Je certifie par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____

Je possède un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

ARTICLE 13 : QUESTIONS ET REPONSES

Toutes questions relatives aux exigences techniques ou administratives à cet Appel d'Offres doivent être soumises par email à procurement.mauritania@counterpart.org dans l'objet du mail « **Questions Avis d'Appel d'offres pour la Construction de magasins pour sécuriser les vivres des cantines** »

Toutes les questions et réponses recueillies (Q & A) seront envoyées par courriel au plus tard le 4 avril 2023 à toutes les parties intéressées qui ont présenté des questions mais sans mention de l'origine **Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle décrite ci-dessus risquera une disqualification de son offre.** Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront publiées. Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente. Toute

information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

Article 14 : RESERVES

L'Administration du Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est la seule responsabilité du soumissionnaire.